



TECHNIPIERRES S.A.S

Pierres – Marbres – Granits
48230 ESCLANEDES

Tel : 04.66.48.21.03 Fax : 04.66.48.27.26

PREFECTURE DE L'HERAULT

Direction des relations avec des collectivités locales
Bureau de L'Environnement
Place des Martyrs de la Résistance
34 062 Montpellier Cedex 2

Objet : Carrière de marbre – Lieu-dit « Vissou » – Commune de Mourèze (34)
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière

Esclanèdes, le 08 septembre 2017

Monsieur Le Préfet,

Nous vous avons remis le 23 décembre 2016 notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de marbre rouge antique de Mourèze, au lieu-dit « Vissou » sur la commune de Mourèze ; ce dossier a été enregistré par vos services à la date du 4 janvier 2017.

En parallèle, une autorisation de défrichement a été sollicitée auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer concernant les terrains inclus dans la demande d'autorisation d'exploiter. Ainsi, le 6 juillet 2017, une reconnaissance de la situation et de l'état des terrains concernés par le dossier de demande d'autorisation de défrichement a eu lieu sur site, en présence de la DDTM.

Lors de cette réunion, il a été décidé de ne pas procéder à l'élargissement de la piste d'accès à la carrière, considérant que :

- l'activité projetée sur la carrière induisant un très faible trafic de camions, cela n'occasionnera pas de risques de collision sur ce chemin d'accès, même avec une voirie ne permettant pas le croisement de véhicules ;
- contrairement à la carrière, la piste d'accès est incluse dans le Site Classé au titre du Paysage « Pics de Vissou, Vissounel et leurs abords » ;
- l'abandon de l'élargissement de cette piste permet donc d'éviter les impacts sur ce Site Classé ;
- l'abandon de l'élargissement de cette piste permet de diminuer la surface défrichée et les impacts sur la faune et la flore.

Aussi, nous avons complété notre dossier pour intégrer cette modification. C'est pourquoi nous vous adressons par la présente notre dossier complet de décembre 2016 complété en septembre 2017 sur ce point.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le président,
Christophe RABIER,
p.o. Patrice MORA